

# CONSEIL D'AGGLOMERATION du 05 JANVIER 2017 – 20 H 45

# ORDRE DU JOUR

# **ADMINISTRATION**

- 1 INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
- 2 ELECTION DU PRESIDENT DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
- 3 COMPOSITION DU BUREAU
- 4 ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU
- 5 DELEGATIONS DE POUVOIRS AU BUREAU ET AU PRESIDENT
- 6 DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU PRESIDENT POUR LA REALISATION ET LA GESTION DES EMPRUNTS, L'OUVERTURE DES CREDITS DE TRESORERIE ET LES OPERATIONS DE PLACEMENT
- 7 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
- 8 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
- 9 CREATION DES COMMISSIONS PERMANENTES
- 10 ELECTION DES DELEGUES DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE (SMDO)
- 11 DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA MISSION LOCALE DU PAYS COMPIEGNOIS ET DU PAYS DES SOURCES
- 12 CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
- 13 FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

#### **QUESTIONS DIVERSES**



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

# SEANCE DU 05 JANVIER 2017

#### **ADMINISTRATION**

# 01 - INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Le cinq janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

#### Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Etienne DIOT, Monia LHADI, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

#### Etaient excusés :

Marie-Pierre DEGAGE, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE.

#### Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. THULARD - Directeur Général Adjoint

M. TEULIERES - Directeur Général Adjoint

M. BACHELET – Directeur Général Adjoint M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation :

29 Décembre 2016

Date d'affichage :

16 Janvier 2017

Nombre de membres présents

50 ou remplacés par un suppléant :

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants :

#### **ADMINISTRATION**

#### 01 - INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Suite à la fusion de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Communauté de Communes de la Basse Automne, entrée en vigueur le 1er janvier 2017, il convient de procéder à l'installation des conseillers communautaires.

En effet, entre deux renouvellements généraux de conseils municipaux, en cas de fusion entre plusieurs EPCI, l'assemblée délibérante de l'établissement doit être recomposée (Article L. 5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A ce titre, l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016 détermine le nombre et la répartition des sièges entre les communes de l'EPCI issu de la fusion entre l'ARC et la CCBA.

Par ailleurs, chaque commune représentée par un seul conseiller communautaire dispose d'un suppléant dont la désignation est prévue par la loi.

A l'appel de leur nom, il est demandé à chacun des conseillers présents de se lever pour être présentés aussi bien aux collègues de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne qu'au public.

Après que le Président de séance a constaté que le Conseil d'Agglomération est au complet et que le quorum est atteint, il déclare installé l'ensemble des délégués dans leurs fonctions au sein du Conseil d'Agglomération.

#### CONSEIL D'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE

COMMUNES (22)	TITULAIRES (53)	SUPPLEANTS (17)
ARMANCOURT	Eric BERTRAND	Brigitte CUGNET-WATTELET
BETHISY-SAINT-MARTIN	Alain DRICOURT	Arnaud PERRIN
BETHISY-SAINT-PIERRE	Jean-Marie LAVOISIER	Michèle CAILLEUX
BIENVILLE	Claude DUPRONT	Patrick LEROUX
CHOISY-AU-BAC	Jean-Noël GUESNIER Thérèse-Marie LAMARCHE	
CLAIROIX	Laurent PORTEBOIS	Emmanuel GUESNIER
COMPIEGNE	Philippe MARINI Michel FOUBERT Arielle FRANÇOIS Eric de VALROGER Sandrine de FIGUEIREDO Eric VERRIER Sophie SCHWARZ Nicolas LEDAY Sylvie OGER-DUGAT Marie-Pierre DEGAGE Marc-Antoine BREKIESZ Marie-Christine LEGROS Philippe TRINCHEZ Dominique RENARD	

COMPIEGNE	Eric HANEN Françoise TROUSSELLE Christian TELLIER Anne-Patricia KOERBER Joël DUPUY DE MERY Evelyse GUYOT Etienne DIOT Monia LHADI Richard VALENTE Solange DUMAY Jean-Marc BRANCHE	
JANVILLE	Philippe BOUCHER	Corinne CARLIER
JAUX	Delphine DUCANCHEZ	Michel JEANNEROT
JONQUIERES	Jean-Claude CHIREUX	Alain DENNEL
LACHELLE	Pascal SERET	Xavier LOUVET
LA CROIX SAINT OUEN	Jean DESESSART Jacqueline FERRADINI	
LE MEUX	Evelyne LE CHAPELLIER	Florence BLANC
MARGNY-LES-COMPIEGNE	Bernard HELLAL Marc RESSONS Rachida EL AMRANI Georges DIAB Xavier GERARD	
NERY	Claude PICART	Bernard GUILLON
SAINTINES	Jean-Pierre DESMOULINS	Jeanine COPIGNY
SAINT-JEAN-AUX-BOIS	Jean-Pierre LEBOEUF	Philippe LUISIN
SAINT-SAUVEUR	Jean-Claude GRANIER	Yves DAMBRINE
SAINT VAAST DE LONGMONT	Micheline FUSEE	Martine OLIVIER
VENETTE	Bernard DELANNOY	Sylvie LEMONNIER MOREL
VERBERIE	Michel ARNOULD Patrick STEFFEN	
VIEUX-MOULIN	Béatrice MARTIN	Erwan BAUDIMANT

Le Président de séance **DECLARE INSTALLÉS** l'ensemble des délégués dans leurs fonctions au sein du Conseil d'Agglomération.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

# **SEANCE DU 05 JANVIER 2017**

#### **ADMINISTRATION**

#### 02 - ELECTION DU PRESIDENT DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE

Le cinq janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

#### Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Etienne DIOT, Monia LHADI, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

#### Etaient excusés:

Marie-Pierre DEGAGE, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE.

# Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. THULARD - Directeur Général Adjoint

M. TEULIERES - Directeur Général Adjoint

M. BACHELET - Directeur Général Adjoint

M. SEJOURNE - Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation :

29 Décembre 2016

Date d'affichage:

16 Janvier 2017

Nombre de membres présents

ou remplacés par un suppléant : 50

Nombre de membres en exercice: 53

Nombre de votants : 50

#### **ADMINISTRATION**

# 02 - ELECTION DU PRESIDENT DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE

Conformément à l'article L. 5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié, le Président de la Communauté d'Agglomération est l'organe exécutif de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il est donc proposé de procéder à l'élection du Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Les secrétaires scrutateurs sont habituellement les plus jeunes mais sont désignés par l'assemblée.

En vertu des articles L. 5211.1, L. 2122.4, L. 2122.8, L. 2122.7, L. 2122.10, les modalités de l'élection du Président sont les suivantes :

Le Président est élu par le Conseil d'Agglomération.

Nul ne peut être élu Président s'il n'est âgé de 18 ans révolus.

- La séance dans laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres de l'assemblée délibérante.
- Le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est précisé que les pouvoirs sont admis pour l'élection du Président et des membres du Bureau (chaque délégué ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir).

Conformément aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral, les bulletins blancs ou nuls ne seront pas pris en compte pour le décompte des voix :

Sont comptés comme nuls : les enveloppes contenant plusieurs bulletins lorsque ces bulletins portent des noms différents.

Ces bulletins multiples ne comptent que pour un seul bulletin quand ils désignent le même candidat.

Sont également tenus pour nuls :

- Les bulletins ne contenant pas une désignation satisfaisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître,
- Les bulletins trouvés dans l'urne dans des enveloppes non réglementaires,
- Les bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers,
- Les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance.

Il est rappelé que conformément à la réglementation en vigueur, nul ne peut demander la parole au cours du scrutin sauf pour un point d'ordre et que les interpellations et discussions entre collègues sont interdites.

# Le Conseil d'Agglomération,

Vu le procès-verbal de l'élection du Président, Vu les résultats du scrutin,

**DECIDE** de proclamer Monsieur Philippe MARINI, Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, et le déclare installé.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

# **SEANCE DU 05 JANVIER 2017**

# <u>ADMINISTRATION</u>

#### 03 - COMPOSITION DU BUREAU

Le cinq janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

#### Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Etienne DIOT, Monia LHADI, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

#### Etaient excusés :

Marie-Pierre DEGAGE, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE.

#### Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. THULARD - Directeur Général Adjoint

M. TEULIERES - Directeur Général Ádjoint

M. BACHELET - Directeur Général Adjoint

M. SEJOURNE - Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation :

29 Décembre 2016

Date d'affichage :

16 Janvier 2017

Nombre de membres présents

ou remplacés par un suppléant :

50

Nombre de membres en exercice :

53

Nombre de votants :

# **ADMINISTRATION**

# 03 - COMPOSITION DU BUREAU

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le bureau d'un EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs membres.

Le nombre de Vice-Présidents est fixé à chaque renouvellement général de l'assemblée délibérante. Il est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de son effectif total.

Toutefois, l'assemblée peut, à la majorité des 2/3, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application de la règle des 20 %, sans pouvoir toutefois dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

Les attributions du bureau sont également revues à chaque renouvellement.

Sur la base de ces informations, il est proposé de fixer la composition du bureau comme suit :

- 1 Président,
- 14 Vice-Présidents,
- 13 membres.

# Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI, Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la composition du bureau comme définie ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,



Date de réception préfecture : 16/0

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

# **SEANCE DU 05 JANVIER 2017**

#### **ADMINISTRATION**

#### 04 - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

Le cinq janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

#### Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Etienne DIOT, Monia LHADI, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

#### Etaient excusés :

Marie-Pierre DEGAGE, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE.

#### Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. THULARD - Directeur Général Adjoint

M. TEULIERES - Directeur Général Adjoint

M. BACHELET - Directeur Général Adjoint

M. SEJOURNE - Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation :

29 Décembre 2016

Date d'affichage :

16 Janvier 2017

Nombre de membres présents

ou remplacés par un suppléant :

50

Nombre de membres en exercice :

53

Nombre de votants :

# <u>ADMINISTRATION</u>

# 04 - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

Il est proposé de procéder à l'élection des Vice-Présidents et des membres du bureau de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Les secrétaires scrutateurs sont habituellement les plus jeunes mais sont désignés par l'assemblée.

En vertu des articles L. 5211.1, L. 2122.4, L. 2122.8, L. 2122.7, L. 2122.10, les modalités de l'élection des Vice-Présidents et des membres du Bureau sont les suivantes :

- Les Vice-Présidents et les membres du Bureau sont élus par le Conseil Communautaire,
- Les Vice-Présidents et les membres du Bureau sont élus au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est précisé que les pouvoirs sont admis pour l'élection des Vice-Présidents et des membres du Bureau (chaque délégué ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir).

Conformément aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral, les bulletins blancs ou nuls ne seront pas pris en compte pour le décompte des voix.

#### Sont tenus pour nuls:

- Les bulletins comportant plusieurs noms,
- Les bulletins ne contenant pas une désignation satisfaisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.
- Les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers,
- Les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance.

Il est rappelé que conformément à la réglementation en vigueur, nul ne peut demander la parole au cours du scrutin sauf pour un point d'ordre et que les interpellations et discussions entre collègues sont interdites.

# Le Conseil d'Agglomération,

Vu le procès-verbal de l'élection des Vice-Présidents et des membres du Bureau,

Vu les résultats du scrutin, DECIDE de proclamer élus :

- Bernard HELLAL, 1er Vice-Président,
- Laurent PORTEBOIS, Vice-Président,
- Michel FOUBERT, Vice-Président,
- Jean DESESSART, Vice-Président,
- Jean-Noël GUESNIER, Vice-Président,
- Nicolas LEDAY, Vice-Président,
- Jean-Claude GRANIER, Vice-Président,
- Eric de VALROGER, Vice-Président,
- Jean-Pierre LEBOEUF, Vice-Président,
- Eric BERTRAND, Vice-Président,
- Evelyne LE CHAPELLIER, Vice-Président,
- Béatrice MARTIN, Vice-Président,
- Jean-Pierre DESMOULINS, Vice-Président,
- Claude PICART, Vice-Président.
- Pascal SERET, membre du Bureau,
- Philippe BOUCHER, membre du Bureau,
- Claude DUPRONT, membre du Bureau,
- Jean-Claude CHIREUX, membre du Bureau,
- Bernard DELANNOY, membre du Bureau,
- Delphine DUCANCHEZ, membre du Bureau,
- Marc RESSONS, membre du Bureau,
- Eric VERRIER, membre du Bureau,
- Arielle FRANÇOIS, membre du Bureau,
- Alain DRICOURT, membre du Bureau,
- Michel ARNOULD, membre du Bureau,
- Jean-Marie LAVOISIER, membre du Bureau,
- Micheline FUSEE, membre du Bureau.

Et les déclare installés.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

# **SEANCE DU 05 JANVIER 2017**

#### **ADMINISTRATION**

#### 05 - DELEGATIONS DE POUVOIRS AU BUREAU ET AU PRESIDENT

Le cinq janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

#### Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Etienne DIOT, Monia LHADI, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

#### Etaient excusés :

Marie-Pierre DEGAGE, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE.

#### Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. THULARD - Directeur Général Adjoint

M. TEULIERES - Directeur Général Ádjoint

M. BACHELET - Directeur Général Adjoint

M. SEJOURNE - Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation :

29 Décembre 2016

Date d'affichage:

16 Janvier 2017

Nombre de membres présents

ou remplacés par un suppléant :

50

Nombre de membres en exercice :

53

Nombre de votants :

# <u>ADMINISTRATION</u>

#### 05 - DELEGATIONS DE POUVOIRS AU BUREAU ET AU PRESIDENT

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Article L. 5211-10), le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégations ou le Bureau dans son ensemble, peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Il sera rendu compte au Conseil des décisions du Bureau ou du Président prises dans le cadre de leurs délégations.

#### **DELEGATIONS AU BUREAU**

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, fournitures ou de services (y compris maîtrise d'œuvre) d'un montant supérieur à 70 000 Euros Hors Taxes et inférieur au seuil de 208 999,99 Euros Hors Taxes défini par les décrets n°2015-1904 du 30 décembre 2015 et par l'ordonnance n°2015-899 eu 23 juillet 2015 et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2015 relatifs aux marchés publics. Cette délégation s'exerce conformément aux dispositions fixées par délibération du Conseil d'agglomération du 25 février 2016 portant règlementation interne de l'ARC sur les marchés publics à procédure adaptée.

Acquisitions de biens meubles et immeubles dont le montant > 80 000 € excepté les acquisitions en vue de la constitution d'une réserve foncière (disposition en matière d'aménagement de l'espace)

Cessions de biens meubles et immeubles > 80 000 € HT

Echanges de terrains > 80 000 € HT

Conventions avec les concessionnaires au sein des zones d'habitation et d'activités

Modifications des contrats des agents non titulaires (en dehors de la création de poste)

Définition des principes du régime indemnitaire et de la nouvelle bonification indiciaire

Fixation et modalités d'attribution des avantages annexes du personnel

Demandes de subventions pour toutes les décisions prises par le bureau et par le Conseil

Cotisations et adhésions à différents organismes (excepté les établissements publics) dans la limite des crédits ouverts au budget

Conventions financières et protocoles d'accord dans la limite des crédits ouverts au budget

#### **DELEGATIONS AU PRESIDENT**

Intenter au nom de l'ARC les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, en utilisant toutes les voies de recours attachées à ces actions, dans tous les contentieux relevant des juridictions administratives, notamment en matière d'urbanisme, de marchés publics, de délégations de services publics, de police administrative, de personnel, de dommages de travaux publics, de questions relatives à la gestion du domaine public ou au fonctionnement des institutions de l'ARC

Intenter au nom de l'ARC les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, en utilisant toutes les voies de recours attachées à ces actions, dans tous les contentieux relevant des juridictions civiles ou pénales, notamment en matière de responsabilité, de recouvrement des créances d'expropriation, d'assurances, de dommages créés par des véhicules de l'ARC, de contraventions de voirie, de fonctionnement des services publics industriels ou commerciaux, de questions relatives à la gestion du domaine privé ou au personnel contractuel de droit privé

Fixer et régler les frais et honoraires des avocats, avoués, huissiers de justice, notaires, géomètres, experts

Accepter les indemnités de sinistre versées par les assureurs en application des contrats d'assurance souscrits par l'ARC

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, fournitures ou de services (y compris maîtrise d'œuvre) d'un montant inférieur à 70.000 € HT

Exercice et délégation du droit de préemption

Acquisitions de biens meubles et immeubles dont le montant < 80 000€ excepté les acquisitions en vue de la constitution d'une réserve foncière (disposition en matière d'aménagement de l'espace)

Arrêter et modifier l'affectation des propriétés de l'ARC utilisées par les services publics communautaires

Cessions de biens meubles et immeubles < 80 000 € HT

Echanges de terrains < 80 000 € HT

Fixer dans la limite de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de l'ARC à notifier aux expropriés

Indemnités d'éviction sans seuil, dès lors qu'elles sont faites dans le cadre de la politique foncière ou d'une opération d'ensemble décidée par le Conseil

Versement des indemnisations pour dégâts aux cultures

Conclusion et révision de convention de location mobilière et immobilière pour une durée inférieure à 12 ans (y compris les conventions d'occupation précaire)

Dépôt des demandes de permis de construire et de démolir de l'ARC

Autorisation donnée à un tiers pour déposer un PC, ou une demande de CDEC sur un terrain appartenant à l'ARC

Conventions de servitudes de passage nécessaires à la réalisation d'opérations mises en œuvre par l'ARC

Autorisations de rejet pluvial et dépotage

Autorisations de défrichement nécessaires à la réalisation des missions de l'ARC

Autorisation de recruter des étudiants stagiaires, et des contractuels pour moins de 6 mois

Passation des contrats de vacations

Demandes de subventions pour toutes les décisions prises par le Président

Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de l'ARC

Saisine pour avis de la commission consultative des services publics locaux pour les projets de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, de partenariat public privé, l'avis rendu par la commission devant être présenté à l'assemblée délibérante

# Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI, Et après en avoir délibéré,

ADOPTE les nouvelles délégations définies dans les tableaux ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

DE LA RÉGIONORIES DE LA RÉGION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

# **SEANCE DU 05 JANVIER 2017**

#### **ADMINISTRATION**

06 - DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU PRESIDENT POUR LA REALISATION ET LA GESTION DES EMPRUNTS, L'OUVERTURE DES CREDITS DE TRESORERIE ET LES OPERATIONS DE PLACEMENT

Le cinq janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

#### Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Etienne DIOT, Monia LHADI, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

#### Etaient excusés :

Marie-Pierre DEGAGE, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE.

#### Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. THULARD - Directeur Général Adjoint

M. TEULIERES - Directeur Général Ádjoint

M. BACHELET - Directeur Général Adjoint

M. SEJOURNE - Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation :

29 Décembre 2016

Date d'affichage :

16 Janvier 2017

Nombre de membres présents

ou remplacés par un suppléant :

50

Nombre de membres en exercice :

53

Nombre de votants :

# **ADMINISTRATION**

06 - DELEGATION D'ATTRIBUTION DU PRESIDENT POUR LA REALISATION ET LA GESTION DES EMPRUNTS, L'OUVERTURE DE CREDITS DE TRESORERIE ET LES OPERATIONS DE PLACEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé de donner délégation au Président pour les opérations qui suivent :

#### ARTICLE 1 : Emprunts

Le Conseil d'Agglomération donne délégation au Président pour procéder, pendant toute la durée de son mandat, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme, et éventuellement sous forme obligataire,
- libellés en euro ou en devise,
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable) à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la faculté de modifier la devise,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le président pourra à son initiative exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

#### ARTICLE 2 : Ouvertures de crédit de trésorerie

Le Conseil d'Agglomération donne délégation au Président pour, pendant toute la durée de son mandat, procéder, dans les limites fixées ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 10 millions d'euros, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants – EONIA, T4M, EURIBOR – ou un TAUX FIXE.

# ARTICLE 3 : Opérations financières utiles à la gestion des emprunts

Le Conseil d'Agglomération donne délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat et dans les conditions et limites ci-après définies, pour réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de prendre à cet effet les actes nécessaires.

Au titre de la délégation, le Président pourra :

- 1- procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées à l'article 1,
  - plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- 2- procéder à des opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts.
  - Ces opérations comprennent notamment la conclusion de contrats :
    - \* d'échange de taux d'intérêt (swap),
    - \* d'échange de devises,
    - d'accord de taux futur (FRA),
    - \* de garanties de taux plafond (CAP),
    - \* de garantie de taux plancher (FLOOR),
    - de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR),
    - \* de terme contre terme (FORWARD/FORWARD),
    - d'options sur taux d'intérêt,
    - \* et de toutes opérations de marché (opérations de marché dérivées et opérations structurées).
  - Les opérations de couverture des risques de taux et de change devront toujours être adossées à des emprunts réalisés ou à réaliser.
  - La durée des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels ils sont adossés.
  - Le montant des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder le capital restant dû des emprunts auxquels ils sont adossés.
  - Les index de référence pourront être :
    - \* le T4M.
    - \* le TAM,
    - \* l'EONIA,
    - \* le TMO,
    - \* le TME,
    - \* l'EURIBOR,
    - \* ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.
  - Pour l'exécution de ces opérations de couverture des risques de taux et de change, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

# En conséquence, le Président est autorisé à :

- \* lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- \* retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser.
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- \* le cas échéant, résilier l'opération arrêtée,
- \* signer les contrats de couverture des risques de taux et de change répondant aux conditions de la délégation.

# <u>ARTICLE 4</u> : Dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat (opérations de placement)

Le Président pourra pour la durée de son mandat prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et en ce qui concerne les régies sans personnalité morale dans les conditions du a) de l'article 2221-5-1 du Code général des collectivités territoriales sous réserve des dispositions du c) de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires.

Les décisions prises dans le cadre de la délégation comporteront notamment :

- l'origine des fonds,
- le montant à placer,
- la nature du produit souscrit,
- la durée ou l'échéance maximale du placement.

Le Président pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci- dessus et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

# <u>ARTICLE 5</u> : Information à l'assemblée délibérante sur les opérations réalisées en application de la délégation

Le Président informera le Conseil d'Agglomération des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues ainsi qu'il est prévu aux articles L. 5211-6 à L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

#### Le Conseil d'agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI, Vu les articles L. 5211-6, L. 5211-10, L. 1618-1, L. 1618-2 et R. 1618-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Et après en avoir délibéré,

**DONNE** délégation au Président pour la réalisation et la gestion des emprunts, l'ouverture de crédit de trésorerie et les opérations de placement, comme indiqué ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,



Date de réception préfecture

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

# **SEANCE DU 05 JANVIER 2017**

#### **ADMINISTRATION**

#### 07 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le cinq janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

#### Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Etienne DIOT, Monia LHADI, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

#### Etaient excusés :

Marie-Pierre DEGAGE, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE.

#### Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. THULARD – Directeur Général Adjoint

M. TEULIERES - Directeur Général Adjoint

M. BACHELET - Directeur Général Adjoint

M. SEJOURNE - Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation :

29 Décembre 2016

Date d'affichage :

16 Janvier 2017

Nombre de mémbres présents

ou remplacés par un suppléant :

50

Nombre de membres en exercice :

53

Nombre de votants :

#### **ADMINISTRATION**

# 07 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite à l'installation de la nouvelle communauté d'agglomération, il apparaît nécessaire de constituer dans les meilleurs délais la Commission d'Appel d'Offres.

Conformément à l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette Commission est composée des membres à voix délibérative suivants :

- le Président ou son représentant,
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil d'Agglomération en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Président précise les dispositions suivantes :

Tout bulletin annoté ou rayé partiellement sera considéré comme non conforme de même que tout bulletin ne présentant pas les listes sus-visées. Par ailleurs, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

A l'issue de ces rappels et précisions, il est constaté qu'une seule liste a été présentée après appel de candidatures.

# Le Conseil d'Agglomération,

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, **DECLARE INSTALLES** dans leurs fonctions de membres de la Commission d'Appel d'Offres les membres suivants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS	
Jean-Pierre LEBOEUF	Solange DUMAY	
Marc RESSONS	Claude DUPRONT	
Jean-Noël GUESNIER	Béatrice MARTIN	
Marie-Christine LEGROS	Laurent PORTEBOIS	
Arielle FRANÇOIS	Jean DESESSART	

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,



Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-08CA050117-DE Date de télétransmission : 16/01/2017

Date de réception préfecture : 16/01/2017

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

# **SEANCE DU 05 JANVIER 2017**

#### ADMINISTRATION

#### 08 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le cinq janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

#### Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Etienne DIOT, Monia LHADI, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

#### Etaient excusés :

Marie-Pierre DEGAGE, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE.

#### Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. THULARD - Directeur Général Adjoint

M. TEULIERES - Directeur Général Adjoint

M. BACHELET - Directeur Général Adjoint

M. SEJOURNE - Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation :

29 Décembre 2016

Date d'affichage:

16 Janvier 2017

Nombre de membres présents

ou remplacés par un suppléant :

50

Nombre de membres en exercice :

53

Nombre de votants :

# **ADMINISTRATION**

# 08 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Suite à l'installation de la nouvelle communauté d'agglomération, il apparaît nécessaire de constituer dans les meilleurs délais la Commission de Délégation de Service Public.

Conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette Commission est composée des membres à voix délibérative suivants :

- le Président ou son représentant,
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil d'Agglomération en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Président précise les dispositions suivantes :

Tout bulletin annoté ou rayé partiellement sera considéré comme non conforme de même que tout bulletin ne présentant pas les listes sus-visées. Par ailleurs, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

A l'issue de ces rappels et précisions, il est constaté qu'une seule liste a été présentée après appel de candidatures.

# Le Conseil d'Agglomération,

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, **DECLARE INSTALLES** dans leurs fonctions de membres de la Commission de Délégation de Service Public les membres suivants :

MEMBRES SUPPLEANTS	
Micheline FUSEE	
Nicolas LEDAY	
Jean-Pierre LEBOEUF	
Evelyne LE CHAPELLIER	
S Claude DUPRONT	

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,



Date de reception prefecture : 16/01/2017

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

# **SEANCE DU 05 JANVIER 2017**

#### **ADMINISTRATION**

# 09 - CREATION DES COMMISSIONS PERMANENTES

Le cinq janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

#### Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Etienne DIOT, Monia LHADI, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

#### Etaient excusés :

Marie-Pierre DEGAGE, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE.

#### Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. THULARD - Directeur Général Adjoint

M. TEULIERES - Directeur Général Adjoint

M. BACHELET - Directeur Général Adjoint

M. SEJOURNE - Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation :

29 Décembre 2016

Date d'affichage :

16 Janvier 2017

Nombre de membres présents

ou remplacés par un suppléant :

50

Nombre de membres en exercice :

53

Nombre de votants :

#### **ADMINISTRATION**

# 09 - CREATION DES COMMISSIONS PERMANENTES

Conformément aux articles L. 2121-22 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Agglomération peut former des Commissions chargées d'étudier les décisions qui lui sont soumises soit par le Président, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

En vertu des textes mentionnés ci-dessus, ces Commissions sont convoquées par le Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, qui en est le Président de droit, dans les 8 jours qui suivent leur constitution, ou dans les plus brefs délais sur la demande de la majorité des membres qui la composent.

Lors de la première séance, les membres de la Commission désignent en leur sein deux Vice-Présidents et un Président de séance qui peut présider et convoquer les Commissions en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

Suite à l'installation de la nouvelle communauté d'agglomération, il vous est proposé de créer les commissions permanentes suivantes :

- Commission des Finances, du contrôle de gestion et des ressources humaines,
- Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets,
- Commission Développement Durable et Risques majeurs,
- Commission Economie et Tourisme,
- Commission Transport, mobilité et gestion des voiries.

En application de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, il est proposé d'accueillir au sein des commissions permanentes mentionnées ci-avant, des conseillers municipaux de nos communes membres.

Parallèlement aux commissions permanentes, et en raison de la fusion mais aussi des nouvelles compétences attribuées par la loi, il est proposé de créer une commission « Stratégie et synthèse », avec pour rôle :

- Préparer les orientations et les choix du projet d'Agglomération,
- Proposer des orientations stratégiques dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements,
- Assister le président dans l'exécution des décisions,
- Assurer la cohérence des propositions des commissions.

La mise en place de cette commission de coordination répond à une logique de recherche d'une meilleure efficacité dans la gestion de l'agglomération.

Cette commission sera composée des Présidents de commissions et de certains autres membres sur proposition du Président.

Il convient également de rappeler que les sujets à enjeux pour l'avenir de l'agglomération trouvent une résonance au sein de la réunion des maires qui constitue un lieu d'échange privilégié, et qui peut être réuni autant que de besoin.

L'ensemble de ces dispositifs doit permettre une gouvernance efficace de l'agglomération.

# Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la création des commissions comme indiqué ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

# **SEANCE DU 05 JANVIER 2017**

#### **ADMINISTRATION**

10 - ELECTION DES DELEGUES DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE (SMDO)

Le cinq janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

#### Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Etienne DIOT, Monia LHADI, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

#### Etaient excusés :

Marie-Pierre DEGAGE, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE.

# Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. THULARD - Directeur Général Adjoint

M. TEULIERES - Directeur Général Adjoint

M. BACHELET - Directeur Général Adjoint

M. SEJOURNE - Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation :

29 Décembre 2016

Date d'affichage :

16 Janvier 2017

Nombre de membres présents

ou remplacés par un suppléant : 50

-

Nombre de membres en exercice :

53

Nombre de votants :

#### **ADMINISTRATION**

10 - ELECTION DES DELEGUES DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE (SMDO)

L'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne est substituée de plein droit à l'ARC et à la CCBA au sein du Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le comité syndicat du SMDO étant appelé à se réunir le 26 janvier prochain, il convient de procéder, dès à présent, à la désignation des représentants de la nouvelle communauté d'agglomération au sein de cette instance, composée, selon ses statuts, de délégués titulaires et de délégués suppléants désignés par chaque membre adhérent comme suit :

- Un délégué titulaire pour une population de 1 à 7.500 habitants,
- Un délégué supplémentaire par strate commencée de 7.500 habitants.

Chaque membre adhérent désigne autant de délégués suppléants qu'il y a de titulaires.

Concernant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants sont ainsi à désigner.

Conformément à la loi n°2004-809 du 13 août 2004 (article 142), le Conseil d'Agglomération peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à bulletin secret aux nominations et représentations dans les organismes extérieurs.

Il est ainsi proposé de désigner les 12 délégués titulaires et les 12 suppléants figurant ci-dessous :

Délégués titulaires
Philippe MARINI
Marie-Christine LEGROS
Claude DUPRONT
Jean-Noël GUESNIER
Bernard HELLAL
Jean-Pierre LEBOEUF
Jean DESESSART
Bernard DELANNOY
Michel FOUBERT
Arielle FRANÇOIS
Claude PICART
Jean-Pierre DESMOULINS

Délégués suppléants
Jean-Claude CHIREUX
Philippe BOUCHER
Philippe VALLEE
Marc RESSONS
Dominique RENARD
Jacqueline FERRADINI
Eric BERTRAND
Béatrice MARTIN
Evelyne LE CHAPELLIER
Pascal SERET
Michel ARNOULD
Alain DRICOURT

# Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,

Et après en avoir délibéré,

**DESIGNE** les délégués titulaires et suppléants énumérés ci-dessus, pour siéger au sein du Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO).

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,



Date de réception préfecture :

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

# **SEANCE DU 05 JANVIER 2017**

#### **ADMINISTRATION**

11 - DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA MISSION LOCALE DU PAYS COMPIEGNOIS ET DU PAYS DES SOURCES

Le cinq janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

#### Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Etienne DIOT, Monia LHADI, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

#### Etaient excusés :

Marie-Pierre DEGAGE, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE.

#### Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. THULARD - Directeur Général Adjoint

M. TEULIERES - Directeur Général Adjoint

M. BACHELET - Directeur Général Adjoint

M. SEJOURNE - Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation :

29 Décembre 2016

Date d'affichage:

16 Janvier 2017

Nombre de membres présents

ou remplacés par un suppléant :

50

Nombre de membres en exercice :

53

Nombre de votants :

#### ADMINISTRATION

# 11 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE – MISSION LOCALE DU PAYS COMPIEGNOIS ET DU PAYS DES SOURCES

Le Conseil d'Administration de la Mission Locale du Pays Compiégnois et du Pays des Sources est appelé à se réunir le jeudi 27 janvier prochain.

Conformément à la loi n°2004-809 du 13 août 2004 (article 142), le Conseil d'Agglomération peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à bulletin secret aux nominations et représentations dans les organismes extérieurs.

Suite à l'installation de la nouvelle communauté d'agglomération, il est proposé de désigner 20 membres titulaires et 1 membre suppléant qui siégeront à l'Assemblée Générale, ainsi que 8 membres pour représenter l'ARC au sein du Conseil d'Administration.

# **ASSEMBLEE GENERALE**

#### Membres titulaires:

- Monsieur Eric BERTRAND
- Monsieur Jean-Noël GUESNIER
- Monsieur Laurent PORTEBOIS
- Monsieur Philippe MARINI
- Madame Sophie SCHWARZ
- Monsieur Michel JEANNEROT
- Monsieur Jean-Claude CHIREUX
- Monsieur Jean DESESSART
- Madame Evelyne LE CHAPELLIER
- Monsieur Bernard HELLAL
- Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF
- Monsieur Jean-Claude GRANIER
- Monsieur Bernard DELANNOY
- Madame Béatrice MARTIN
- Monsieur Claude DUPRONT
- Monsieur Pascal SERET
- Madame Dominique RENARD
- Monsieur Michel ARNOULD
- Madame Micheline FUSEE
- Monsieur Claude PICART

# Membre suppléant :

Monsieur Philippe BOUCHER

#### Conseil d'administration :

- Monsieur Jean DESESSART
- Monsieur Bernard HELLAL
- Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ
- Monsieur Philippe MARINI
- Monsieur Laurent PORTEBOIS
- Madame Arielle FRANÇOIS
- Madame Dominique RENARD
- Madame Micheline FUSEE

# Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,

Et après en avoir délibéré,

**DESIGNE** les membres titulaires et le membre suppléant qui siégeront à l'Assemblée Générale, ainsi que les membres pour représenter l'ARC au sein du Conseil d'Administration comme défini ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

DE LA RÉGIONOR COMPIE REDGIONE RAMARE TOUR COMPIE 60200\*



DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-12CA050117-DE Date de télétransmission : 16/01/2017 Date de réception préfecture : 16/01/2017

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

# **SEANCE DU 05 JANVIER 2017**

#### **ADMINISTRATION**

12 - CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le cinq janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

#### Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Etienne DIOT, Monia LHADI, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

#### Etaient excusés :

Marie-Pierre DEGAGE, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE.

#### Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. THULARD - Directeur Général Adjoint

M. TEULIERES - Directeur Général Ádjoint

M. BACHELET - Directeur Général Adjoint

M. SEJOURNE - Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

<u>Date de convocation</u> : 29 Décembre 2016 Date d'affichage : 16 Janvier 2017

Nombre de membres présents

ou remplacés par un suppléant : 50

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 50

#### **FINANCES**

# 12 - CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut, sur l'autorisation du Conseil d'Agglomération, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, (en l'espèce, des budgets des EPCI préexistants) non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le montant des crédits qui peuvent être engagés s'apprécie au niveau des chapitres des budgets N -1. Il s'agit de l'ensemble des dépenses inscrites au BP et le cas échéant, au BS et dans les DM.

Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption.

Pour le fonctionnement, le Président est autorisé de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celle inscrites au budget de l'année précédente.

Pour l'année 2017, il est proposé d'affecter les crédits suivants en investissement :

#### **Budget principal**

Crédits inscrits pour l'exercice 2016 : 7 223 441.97€

Enveloppe possible : 1 805 860.49€

Affectations : 1 805 860.49€

CHAPITRE/OPERATION	CREDITS OUVERTS ARC 2016	CREDITS OUVERTS CCBA 2016	CREDITS OUVERTS CONSOLIDES 2016	25%	CREDITS OUVERTS AVANT VOTE
204 - SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	1 763 921,69	941 710,00	2 705 631,69	0,25	676 407,92
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		23 785,00	23 785,00	0,25	5 946,25
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		13 200,00	13 200,00	0,25	3 300,00
901 - ADMINISTRATION GENERALE	653 489,95		653 489,95	0,25	163 372,49
902 - SERVICE INCENDIE	45 533,20		45 533,20	0,25	11 383,30
903 - TRAVAUX POUR FIBRE OPTIQUE	460 442,20		460 442,20	0,25	115 110,55
909 - EQUIPEMENT SPORTIF (GYMNASES)	276 712,00		276 712,00	0,25	69 178,00
912 - UTC	255 000,00		255 000,00	0,25	63 750,00
913 - ROCADE NORD EST	59 433,91		59 433,91	0,25	14 858,48
917 - PIVERT	135 687,32		135 687,32	0,25	33 921,83
920 - PISTES CYCLABLES	10 000,00		10 000,00	0,25	2 500,00
923 - BI-CROSS	7 000,00		7 000,00	0,25	1 750,00
925 - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	120 000,00		120 000,00	0,25	30 000,00
935 - PISTE CYCLABLE RIVE DROITE	323 040,00		323 040,00	0,25	80 760,00
941 - ECOLE DE LA PRAIRIE	30 000,00		30 000,00	0,25	7 500,00
947 - TREMIE PRAIRIE	150 000,00		150 000,00	0,25	37 500,00
949 - PROTECTION DES SITES	100 000,00		100 000,00	0,25	25 000,00
955 - VIDEOPROTECTION	245 000,90		245 000,90	0,25	61 250,23
971 - RENOVATION DE VOIRIE DANS LES ZA	50 000,00		50 000,00	0,25	12 500,00
972 - REQUALIFICATION DE LA ZONE JAUX VENETTE	222 000,00		222 000,00	0,25	55 500,00
975 - POLE EVENEMENTIEL	41 661,12		41 661,12	0,25	10 415,28
980 - FRANCHISSEMENT OISE	30 000,00		30 000,00	0,25	7 500,00
981 - BASE DE LOISIRS CHOISY AU BAC	425 712,00		425 712,00	0,25	106 428,00
988 - BANQUE ALIMENTAIRE	10 000,00		10 000,00	0,25	2 500,00
994 - RESERVES FONCIERES	270 000,00		270 000,00	0,25	67 500,00
996 - AMENAGEMENTS CYCLABLES UTILITAIRES	270 000,00		270 000,00	0,25	67 500,00
997 - BATIMENT ARCHIVES	190 112,68		190 112,68	0,25	47 528,17
998 - EXTENSION ECOLE DE LACROIX SAINT OUEN	100 000,00		100 000,00	0,25	25 000,00
TOTAL	6 244 746,97	978 695,00	7 223 441,97	0,25	1 805 860,49

# **Budget déchet**

Crédits inscrits pour l'exercice 2016 : 518 357.40€

Enveloppe possible : 129 589.35€

Affectations : 129 589.35€

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS ARC 2016	CREDITS OUVERTS CCBA 2016	CREDITS OUVERTS CONSOLIDES 2016	25%	CREDITS OUVERTS AVANT VOTE
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	112 077,40	10 068,00	122 145,40	0,25	30 536,35
204 - SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	20 000,00		20 000,00	0,25	5 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	351 500,00	24 712,00	376 212,00	0,25	94 053,00
TOTAL	483 577,40	34 780,00	518 357,40	0.25	129 589.35

# **Budget tourisme**

Crédits inscrits pour l'exercice 2016 : 80 291.30€

Enveloppe possible : 20 072.83€

Affectations: 20 072.83€

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS ARC 2016	25%	CREDITS OUVERTS AVANT VOTE
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 291,30	0,25	20 072,83
TOTAL	80 291,30	0,25	20 072,83

# **Budget SPANC**

Crédits inscrits pour l'exercice 2016 : 258 281.73€

Enveloppe possible : 64 570.43€

Affectations: 64 570.43€

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS ARC 2016	25%	CREDITS OUVERTS AVANT VOTE
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	258 281,73	0,25	64 570,43
TOTAL	258 281,73	0,25	64 570,43

# **Budget Eau**

Crédits inscrits pour l'exercice 2016 : 4 813 223.46€

Enveloppe possible : 1 203 305.87€

Affectations: 1 203 305.87€

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS ARC 2016	25%	CREDITS OUVERTS AVANT VOTE
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	971 223,46	0,25	242 805,87
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	3 842 000,00	0,25	960 500,00
TOTAL	4 813 223,46	0,25	1 203 305,87

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-12CA050117-DE Date de télétransmission : 16/01/2017 Date de réception préfecture : 16/01/2017

#### **Budget assainissement**

Crédits inscrits pour l'exercice 2016 : 4 540 721.67€

Enveloppe possible : 1 135 180.42€

Affectations : 1 135 180.42€

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS ARC 2016	25%	CREDITS OUVERTS AVANT VOTE
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	117 554,29	0,25	29 388,57
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	721 699,32	0.25	The second second second
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	3 156 981,91	0,25	789 245,48
27 - AUTRES IMMOS FINANCIERES	544 486,15	0,25	136 121.54
TOTAL	4 540 721,67	0.25	1 135 180,42

### Budget résidence pour personnes âgées

Crédits inscrits pour l'exercice 2016 : 38 747.57€

Enveloppe possible : 9 686.89€

Affectations: 6 868.89€

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS ARC 2016	25%	CREDITS OUVERTS AVANT VOTE
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 747,57	0,25	9 686,89
TOTAL	38 747,57	0,25	9 686,89

#### **Budget transport**

Crédits inscrits pour l'exercice 2016 : 98 138.22€

Enveloppe possible : 24 534.56€

Affectations: 24 534.56€

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS ARC 2016	25%	CREDITS OUVERTS AVANT VOTE
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 650,00	0,25	5 912,50
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	74 488,22	0,25	18 622,06
TOTAL	98 138,22	0,25	24 534,56

#### Budget aérodrome

Crédits inscrits pour l'exercice 2016 : 699 215.01€

Enveloppe possible : 174 803.75€

Affectations: 174 803.75€

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS ARC 2016	25%	CREDITS OUVERTS AVANT VOTE
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	699 215,01	0,25	174 803,75
TOTAL	699 215,01	0,25	174 803,75

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-12CA050117-DE Date de télétransmission : 16/01/2017 Date de réception préfecture : 16/01/2017

#### Budget gens du voyage

Crédits inscrits pour l'exercice 2016 : 669 626.86€

Enveloppe possible : 167 406.72€

Affectations: 167 406.72€

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS ARC 2016	25%	CREDITS OUVERTS AVANT VOTE
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	669 626,86	0,25	167 406,72
TOTAL	669 626,86	0,25	167 406,72

#### Budget hôtel de projets

Crédits inscrits pour l'exercice 2016 : 464 265.60€

Enveloppe possible: 116 066.40€

Affectations : 116 066.40€

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS ARC 2016	25%	CREDITS OUVERTS AVANT VOTE
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 000,00	0,25	7 250,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	435 265,60	0,25	108 816,40
TOTAL	464 265,60	0,25	116 066,40

#### Le Conseil d'agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS, Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Et après en avoir délibéré,

VALIDE l'affectation des crédits d'investissement tels que définis ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,

Philippe MARINI Maire de Compiègne Sénateur hongraire de l'Oise



Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-13CA050117-DE Date de télétransmission : 06/01/2017

Date de réception préfecture : 06/01/2017

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

#### **SEANCE DU 05 JANVIER 2017**

#### **ADMINISTRATION**

#### 43 - FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Le cinq janvier deux mille dix-sept à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

#### Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Etienne DIOT, Monia LHADI, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Micheline FUSEE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD, Patrick STEFFEN, Béatrice MARTIN.

#### Etaient excusés :

Marie-Pierre DEGAGE, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE.

#### Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. THULARD - Directeur Général Adjoint

M. TEULIERES - Directeur Général Adjoint

M. BACHELET - Directeur Général Adjoint

M. SEJOURNE - Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation :

29 Décembre 2016

Date d'affichage :

06 Janvier 2017

Nombre de membres présents

ou remplacés par un suppléant : 50

Nombre de membres en exercice :

Nombre de votants : 50

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-13CA050117-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 Date de réception préfecture : 06/01/2017

#### **ADMINISTRATION**

#### 13 - FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient que le taux des indemnités est retenu selon un pourcentage de l'indice brut 1015 de la fonction publique.

Conformément à la législation en vigueur, la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux est la suivante :

Président	Maximum 110 %
Vice-Président	44 % x 11 = 484

Il est proposé de fixer le montant des indemnités de fonctions des élus de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, à compter du 6 janvier 2017, comme suit :

Nombre de personnes concernées	nnes Fonction	
1	Président de l'Agglomération	110.00
7	Vice-Présidents assumant la présidence de commission	41.00
3	Vice-Présidents membres de la commission Stratégie et Synthèse	27.00
4	Autres Vice-Présidents	17.25
1	Membre du bureau avec délégation à l'assainissement	11.00
12	Autres membres du Bureau	3.00
28	TOTAL	594

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,

DECIDE de fixer les indemnités des élus du Conseil d'Agglomération comme défini dans le tableau ci-joint.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiégne
Sénateur bonoraire de l'Oise

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-13CA050117-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 Date de réception préfecture : 06/01/2017

# INDEMNITES AUX ELUS AYANT DELEGATION

	% IB 1015
PRESIDENT	
Philippe MARINI	110.00
VICE-PRESIDENTS ASSUMANT LA PRESIDENCE DE COMMISSION	
Bernard HELLAL	41.00
Laurent PORTEBOIS	41.00
Michel FOUBERT	41.00
Jean DESESSART	41.00
Jean-Noël GUESNIER	41.00
Nicolas LEDAY	41.00
Jean-Claude GRANIER	41.00
VICE- PRESIDENTS MEMBRES DE LA COMMISSION STRATEGIE ET SYNTH	IESE
Eric de VALROGER	27.00
Jean-Pierre LEBOEUF	27.00
Eric BERTRAND	27.00
AUTRES VICE-PRESIDENTS	
Evelyne LE CHAPELLIER	17.25
Béatrice MARTIN	17.25
Jean-Pierre DESMOULINS	17.25
Claude PICART	17.25
MEMBRE DU BUREAU AVEC DELEGATION A L'ASSAINISSEMENT	
Marc RESSONS	11.00
AUTRES MEMBRES DU BUREAU	ma or g
Pascal SERET	3.00
Philippe BOUCHER	3.00
Claude DUPRONT	3.00
Jean-Claude CHIREUX	3.00
Bernard DELANNOY	3.00
Delphine DUCANCHEZ	3.00
Eric VERRIER	3.00
Arielle FRANÇOIS	3.00
Alain DRICOURT	3.00
Michel ARNOULD	3.00
Jean-Marie LAVOISIER	3.00
Micheline FUSEE	3.00
TOTAL	594

#### DEPARTEMENT DE L'OISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

ET DE LA BASSE AUTOMNE

Nombre de conseillers dont le Conseil Communautaire doit être composé : 53 Nombre de conseillers en exercice : 53 Nombre de conseillers qui

assistent à la séance :

Accusé de réception en préfecture PROCES-VERB66-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 Election du Président, des mentiones du Britansmission : 06/01/2017 de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public au sein de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne

NOTA - Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil d'Agglomération. Il doit en outre, être dressé en double exemplaires dont l'un est immédiatement transmis au Sous-Préfet et l'autre reste au siège de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

L'an deux mille dix-sept, le cinq janvier à 20 heures 45 minutes, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Autornne, constitué par arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2016, se sont réunis dans la salle du Consei Municipal de l'Hôtel de Ville de COMPIEGNE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président de l'ARC, Philippe MARIN et par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Basse Automne, Patrick FLOURY.

Etaient présents, MM. Les délégués:

1 17. 3	Philippe HARINI	20 Time Dominiano RENARD	39 timo Rachida EL AMRANI
	EUC BEATRAND	21 Y. EIIC MANEN	40 H Georges DIAB
3 H.	Alain DRIOURT	22 The Flangiso TROUBS ELLE	41 H. Xaviel GERARD
4 H.	Tean Marie LAVOISIER	23 Y. Christian TELLIER	42 M. Claude PICART
5 M.	Claude DUPROUT	24 Yor Anne- Palicia KOERBER	43 H. From Pielle DESHOULINS
6 17.	Tean- Novel GUESNIER	25 M. Joel DUPMU DE REAU	44 H. Joan Pielle LEROEUF
7 Mkg	Thérèse Marie LAMARIME	26 MRE EVELOSE GUYOT	45 ft Jean-Claude GRANIER
8 11-	daumn't PORTEROS	27 M. Erianne DioT	46 Fine Micheline FUSEE
9 17.	Michel FOUBERT	28 the Horia LHADI	47 H. BELANNOY
10 Mko	Acielle FRANCOS	29 Hre Solonge DUMAY	48 H. Hichel ARNOULD
11 10.	FIIC DE VALROGER	30 M. Philippe BOICHER	49 H. POLICK STEFFEN
12 Mk	sondine de Figuei REX	31 the Dolphine DUCANCHEZ	50 the Boatice MARTIN
13	Elic VERRIER	32 tr. Pen Claude (HIREUX	51
14 Mice	Sophie Schwarz	33 H. Pascal SERET	52
15	Nicolan LENAY	34 Y. Pean DESESSART	53
16 Meg	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	35 Mes acqueline FERRADINI	
	ac Antaine BREKIESE	30 Mre Evelyne LE CHAPELLIER	
18 KKO.		37 K. Promaid HELLAL	
19	Philippe TRINCHEZ	38 H. Haic RESSOUS	

Absents ou représentés :
Mre Marie-Pierre DEGAGE - Excusée
M. Richard VALENTE - Excusé
M. Year Maic BRANCHE - Excusi
- Let
La séance a été ouverte sous la présidence de M. H. Liche line FUSEE, Doyenne d'âge.
Le Conseil d'Agglomération a choisi pour secrétaires  MM. Hg.C. Antone BREKIESZ et Etiente Dict

### **ELECTION DU PRESIDENT**

#### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 Date de réception préfecture : 06/01/2017

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_ 50
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	3
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24
Ont obtenu:	3
M. Philippe NARINI gracante sept voix	47
Mvoix	
Mvoix	
Mvoix	763 - 1850-195
	ză
M ayant obtenu la majorité absolue, a été procla	mé Président et a immédiatement été installé.
DEUXIEME TOUR DE SCRUTII	N
Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	T-W-
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	
Majorité absolue	i e
	. usad
	8
Ont obtenu :	
Mvoix	
Mvoix	
Mvojx	
Mvoix	
M avant obtenu la majorité absolue, a été produc	
M ayant obtenu la majorité absolue, a été proclar	mé Président et a immédiatement été installé.
TROISIEME TOUR DE SCRUTII	N
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	
Majorité absolue	S
Ont obtenu :	ve
Mvoix	
Mvoix	
Mvoix	
Mvoix	×
Mayant obtenu la majorité légale, a été proclamé	Président et a immédiatement été installé.

## ELECTION DU 1 VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 Date de réception préfecture : 06/01/2017 Président, ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARINI , élu Président, ELECTION DU VICE-PRESIDE

	P	REMIER TOUR DE SCRUTIN			
Le dépouille	ement du vote a donné les résultats ci-après :	8		*8	
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		_50	ω.	36
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et l	L 66 du Code Electoral	5		
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		45	49	
	Majorité absolue		23		
	Ont obtenu:	w *	₹.		*
	M. Bernard HELLAL quarante- a	<u>na</u> voix	45		
	M	voix			
-	M				
	M		•		
	M. BETNOIS HELLAL ayant obta	100 M	]EF		
107	ayant obte	enu la majorite absolue, a été proclamé	✓ Vice-Présider	nt et a immédiatement été in	istallé,
		DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN			
	Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :		*		
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne				
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles ± 65 et L	. 66 du Code Electoral			
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	······			
	Majorité absolue				
		<b>2</b>	ű		
				શે	
5					
	Ont obtenu :				
	M	voix			
	M	voix			
	М	voix	tii		
	M	voix		(6)	
	M ayant obter	nu la majorité absolue, a été proclamé	Vice-Président	t et a immédiatement été ins	stallé.
		5			
	W	TROISIEME TOUR DE SCRUTIN			
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	7			
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L	_			
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_			
	Majorité absolue			e e	
	Ont obtenu :				
	М	voix			
	M	voix			
	М	voix		8	
	M	voix			
	M. avant obter		27		

VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 Date de réception préfecture : 06/01/2017

\_, élu Président, ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Il a été pro	cédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARINI	Date de réception préfecture : 06/01/2017 élu Président, ELECTION DU VICE-PRESI
	PREMIER TOUR DE SCRUTIN	
Le dépouill	ement du vote a donné les résultats ci-après :	
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	50
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	2
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	48
	Majorité absolue	25
	Ont obtenu :	
	M. Laurent PORTEBOS quarante-huit voix	48
	Mvoix	
	M voix	
	M	
	M. Laurent PORTEBOS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé	Vice-Président et a immédiatement été installé.
**	DEUXIEME TOUB DE SCRUTIN	
	Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :	٥
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux artietes L 65 et L 66 du Code Electoral	
	_	
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	
	Majorité absolue	
	-	ž.
		V Med — a
**		
	Ont obtenu :	
	Mvoix	
	Mvoix	-
	Mvoix	
	Mvoix	
	M avant obtenu la majorité absolue, a été proclamé	VI. B. ( )
	M ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé	Vice-Président et a immédiatement été installé.
	TROISIEME TOUR DE SORUTIN	
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	
	Majorité absolue	
	Ont obtenu:	
	Mvoix	
	Mvoix	e de la companya del companya de la companya del companya de la co
	Mvoix	
	Mvoix	
		er <sup>2</sup>
	M ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé	Vice-Président et a immédiatement été installé.

#### VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 Date de réception préfecture : 06/01/2017 Président, ELECTION DU VICE-PRESIDE

VICE-PRESIDENT , élu Président,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de MMARIN	Date de réception préfecture : 06/01/2017
PREMIER TOUR DE	The state of the s
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	50
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electe	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	
Majorité absolue	Alexander and the second and the sec
Ont obtenu :	
M. Michel FOUBERT quarante voix	Ho
Mvoix	
M	
Mvoix	v
M. Nichel FOUBERT ayant obtenu la majorité abso	lue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.
	UR DE SCRUTIN
Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :	ON DE SEROTIN
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electo	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	
Majorité absolue	
majoria disastra	
	-
W No. 2019	,
1770	1 192.—3
Ont obtenu :	
Mvoix	**************************************
Mvoix	-
Mvoix	
M ayant obtenu la majorité absol	ue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.
	in the simulation of the simul
TROISIEME TO	UR DE SCRUTIN
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Elepto	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	
Majorité absolue	
Ont obtenu :	
M	
	<del></del>
M. Voix	
Mvoix	
Mvoix	,
Mayant obtenu la majorité légale	a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20170105-PV05012017-DE
Date de télétransmission : 06/01/2017
Date de réception préfecture : 06/01/2017
Président, ELECTION DU VICE-PRESIDE

, élu Président, VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. \_\_\_\_MARìNi

illomout dt			PREMIER TOU	IR DE SCRUTIN			
illement du vote a do	onné les résultats ci-ap	orès :			YEY	1.55	
Nombre de bullet	tins trouvés dans l'urne	e			50		
A DEDUIRE : but	lletins litigieux énumér	és aux articles L 65	et L 66 du Code	Electoral	_ 2,	_	
RESTE, pour le r	nombre des suffrages	exprimés	••••••		_H 8		
Majorité absolue				***************************************	25	20	
Ont obtenu :	ø		25		¥7	- :	
M. Jean C	PRESESSART	quaranti-	. huit	_ voix	48		
						-	
					<del>1 </del>	-	
						_	
				5 8		_	
M. Jean Ji	ESESSART	ayant o	btenu la majorité	absolue, a été proc	amé Vice-Prés	sident et a immédiate	ement été ins
			DEUXIEM	E TOUR DE SCRUT	TINI		
Le second tour de	e scrutin a donné les re	ésultats suivants :	DEOMEN	L TOOK BE GOKOT	111		
	ins trouvés dans l'urne						
	letins litigieux énumére				Ø 202	-	
	ombre des suffrages e					-	
	dinages e					_	
Majorite absolue		***************************************			-	-	
					15		
					(A)		
							9
2111							
Ont obtenu :							
M				voix		-	
M				_voix _voix		-	
M				•		-	
M				_ voix		- - - - 8	
M M			otenu la majoritá	_voix _voix _voix	DIMÓ Migo Brásil		
M M M			otenu la majorité	_voix _voix	amé Vice-Prési	- - - dent et a immédiater	nent été inst
M M M				_voix _voix _voix absolue, a été procl		- - - dent et a immédiater	nent été inst
M		ayant ot	TROISIEM	voix voix voix absolue, a été procla		- - - dent et a immédiater	nent été inst
MM	ns trouvés dans l'urne	ayant ol	TROISIEM	voix voix voix absolue, a été procla		- - - dent et a immédiater	nent été inst
MMMMMMMMNombre de builetii A DEDUIRE : buile	ns trouvés dans l'urne etins litigieux énuméré	ayant of	TROISIEM	voix voix voix absolue, a été procla E TOUR DE SCRUT		- - dent et a immédiater -	nent été inst
MM	ns trouvés dans l'urne etins litigieux énuméré ombre des suffrages e	ayant of aya	TROISIEM	voix voix voix absolue, a été procla E TOUR DE SCRUT		dent et a immédiater	nent été inst
M	ns trouvés dans l'urne etins litigieux énuméré	ayant of aya	TROISIEM	voix voix voix absolue, a été procla E TOUR DE SCRUT		- - dent et a immédiater -	nent été inst
MMMMMMMMMMMMMMMMajorité absolue Ont obtenu :	ns trouvés dans l'urne etins litigieux énuméré ombre des suffrages e	ayant of aya	TROISIEM	voix voix voix absolue, a été procla E TOUR DE SCRUT		dent et a immédiater	nent été inst
M	ns trouvés dans l'urne etins litigieux énuméré ombre des suffrages e	ayant of aya	TROISIEM	voix voix voix absolue, a été procla E TOUR DE SCRUT		- - dent et a immédiater - -	nent été inst
MMMMMMMMMMMMMMMMajorité absolue Ont obtenu :	ns trouvés dans l'urne etins litigieux énuméré ombre des suffrages e	ayant of aya	TROISIEM	voix voix voix absolue, a été procla E TOUR DE SCRUT		dent et a immédiater	nent été inst
M	ns trouvés dans l'urne etins litigieux énuméré ombre des suffrages e	ayant of aya	TROISIEM	voix voix voix absolue, a été procla E TOUR DE SCRUT		dent et a immédiater	nent été inst

#### VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 Date de réception préfecture : 06/01/2017 Président, ELECTION DU VICE-PRESIDENT

, élu Président,

e dépoui	llement du vote a donné les résultats ci-après :
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés
	Majorité absolue
	Ont obtenu:
	M. Jean-Noël GUESNIER quarante-huit voix 48
	Mvoix
	Mvoix
	Mvoix
1625	M. <u>Juan Norl GUESNIER</u> ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.
	DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN
	Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés
	Majorité absolue
2	
	Ont obtenu :
	Mvojx
	Mvoix
	Mvoix
	Mvoix
	Mayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.
	TROISIEME TOUR DE SCRUTIN
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés
	Majorité absolue
	Ont obtenu:
	Mvoix
	Mvoix
	Mvoix
	M voix
	· · ·
	Mayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.

#### VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 Date de réception préfecture : 06/01/2017 Président, ELECTION DU VICE-PRESIDE

	PREMIER TOUR DE SCRUTIN	
ouillement du vote a donné les résultats ci-ap	près:	*
Nombre de bulletins trouvés dans l'urn	e	20
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumér	rés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	4
RESTE, pour le nombre des suffrages	exprimés	43
Majorité absolue		22
Ont obtenu :		g
M. Nicolas LEDAY	quarante-tros voix	43
M	voix	
M	voix	
M	voix	
M. Nicolas LEDAY	ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé	Vice-Président et a immédiatement été installé.
	DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN	
Le second tour de scrutin a donné les r		
	és aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	
	exprimés	
Majorité absolue	_	
(m)		
	-	w.
*** **********************************		e services
Ont obtenu :		
M	, veh	
M		
M		8
M.	18 Table 1 Tab	
····	voix	<del></del>
M	ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé	Vice-Président et a immédiatement été installé.
	TROISIEME TOUR DE SCRUTIN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		
A DEDUIRE : bulletins litigieux énuméré	és aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	
RESTE, pour le nombre des suffrages e	exprimés	a
Majorité absolue		
Ont obtenu :		
M	voix	
M,	voix	
M	voix	<u> </u>
M	voix	
	,	3
M	ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé	Vice-Président et a immédiatement été installé

#### VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 Date de réception préfecture : 06/01/2017

\_, élu Président, ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Il a été procé	édé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M	Date de , élu Président,	reception prefecture : 06/01/2017  ELECTION DU VICE-PRESIDI
	PREMIER TOUR DE SCRI		THE
Le dépouiller	ment du vote a donné les résultats ci-après :	*	. 4
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	50	2
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	WOLIN BLUMONDS	
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		3 T
	Majorité absolue	11/	
	Ont obtenu :	<u>, 2,5                                   </u>	r e
	M. Jean- Claude GRANIER quarante-fruit voix	1 a	
		—4 <i>k</i>	
	Mvoix	3 <del> </del>	
	Mvoix		
	Mvoix	82	
	M. Jean . Plaude GRANIER ayant obtenu la majorité absolue, a	été proclamé Vice-Prési	dent et a immédiatement été installé.
Œ			,
	DEUXIEME TOUR DE	E SCRUTIN	
	Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :		
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral		
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		
İ	Majorité absolue		
		*	
			0 33 43 43 43 43 43 43 43 43 43 43 43 43
	x.		
1	Ont obtenu :		
I	Mvoix	₩ ************************************	
ľ	M voix		
	Mvoix	**	
ı	Mvoix	-	
	Non-		z.
j	M ayant obtenu la majorité absolue, a	été proclamé Vice-Présid	ent et a immédiatement été installé.
		_	*
	TROISIEME TOUR DE	E SCRUTIN	
P	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		
A	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral		
F	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		
	Majorité absolue		
	Ont obtenu :	90-904/558 ***********************************	
	M voix		
		-	
		-	4
	Mvoix		
V	Mvoix	98 88	
Ň	M. avant obtenu la majorité légale, a ét	tá proclamá Vice. Prácide	nt at a immédiatament été inst-llé

VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 Date de réception préfecture : 06/01/2017 Président, ELECTION DU VICE-PRESIDENT

, élu Président,

61
**
¥.
*
médiatement été installé.
) (1 <del>20</del> -20-
P.
Service of the servic
édiatement été installé.
8
er
éı

	VICE-PRESIDENT	Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 Date de réception préfecture : 06/01/2017
Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M	RÎNÎ , élu	Président, ELECTION DU VICE-PRESIDENT
PREMIER TOUR	DE SCRUTIN	
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :	95	*
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		50
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code E	lectoral	2
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	<u> </u>	8
Majorité absolue	<u>9</u>	<u> </u>
Ont obtenu :	9	jā.
M. Jean Pierre LEBDEUF quarante-huit	voix1	48
М	voix	-
M	voix	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
M	voix	
M. Jean-liene LEBOEUF ayant obtenu la majorité a	bsolue, a été proclamé TOUR DE SCRUTIN	Vice-Président et a immédiatement été installé.
Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :		19
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	·····	
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code E	ectoral	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	5	
Majorité absolue		
*		
	-	a a
		a standard many (CA)
Ont obtenu :		
M	/olx	×
M	voix	
	/oix	

\_\_\_\_voix

M	_ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé	Vice-Président et a immédiatement été installé.
	TROISIEME TOUR DE SCRUTIN	ā
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux artic	eles L 65 et L 66 du Code Electoral	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		961
Majorité absolue		
Ont obtenu :		
М	voix	
М	voix	
М	voix	
M	voix	-
M	_ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé	Vice-Président et a immédiatement été installé.

VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20170105-PV05012017-DE
Date de télétransmission : 06/01/2017
Date de réception préfecture : 06/01/2017
Président, ELECTION DU VICE-PRESIDENT

\_, élu Président,

II a été pro	cédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de MMARIN_	Date de réception préfecture : 06/01/2017 , élu Président, ELECTION DU VICE-PRES	ID
	PREMIER TOUR DE SO		
Le dépouill	lement du vote a donné les résultats ci-après :		
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	50	*
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral		
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		
	Majorité absolue	US FLOCAL-MACHINE CO.	
	Ont obtenu :	* · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	M. Eric BERTRAND quarante-cing voix	45	
	Mvoix		
	M voix		
	Mvoix		
	<del></del>		
	M. Eric BERTRAND ayant obtenu la majorité absolue	e, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.	
	DEUXIEME TOUR	R DESCRITIN	
	Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :	DEL SCHOTTIV	
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral		
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		
	Majorité absolue	- 703097 9 <del>7</del>	
	, ~		
		w .	
3	Ont obtenu :		
	M	2	
	M		
	M	:	
	NA VOIA		
	voix		
	Mayant obtenu la majorité absolue,	e, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé.	
	TROISIEME TOUR	R DE SCRUTIN	
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	<u></u>	
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	<u></u>	
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		
	Majorité absolue		
	Ont obtenu:		
	Mvoix	,	
	Voin	(2)	
	M. avant obtenu la majorité légale a	a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé	

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 **ELECTION DU** VICE-PRESIDENT Date de réception préfecture : 06/01/2017 Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. élu Président, **ELECTION** PREMIER TOUR DE SCRUTIN Le dépouillement du vote a donné les résultats cí-après : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 50 A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral..... RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés ..... Majorité absolue ..... Ont obtenu: M. Evelype LE CHAPELLIER quarante sept voix M. Evelyne LE CHAPELLIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé. DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral..... RESTE, pour le nombre des suffrages exprirnés ..... Majorité absolue .....

M	voix	200
M	voix	
M	voix	
Ма	yant obtenu la majorité absolue, a été proclamé	Vice-Président et a immédiatement été installé.
	TROISIEME TOUR DE SCRUTIN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles	s L 65 et L 66 du Code Electoral	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		*
Majorité absolue	<u> </u>	
Ont obtenu :		
M	voix	

ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé

Vice-Président et a immédiatement été installé.

Ont obtenu:

#### VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20170105-PV05012017-DE
Date de télétransmission : 06/01/2017
Date de réception préfecture : 06/01/2017
Président, ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. \_\_\_\_\_\_ \(\) \(\lambda \) \(\hat{N}\) \(\hat{1}\) , élu Président,

	PREMIER	TOUR DE SCRUTIN			
puillement du vote a donné les résultats ci-ap	près :		70	83	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	ə		50	1 40	
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumér	és aux articles L 65 et L 66 du	Code Electoral	4		
RESTE, pour le nombre des suffrages e	exprimés		46	¥	
Majorité absolue			<u> </u>		
Ont obtenu :	*			*	*
M. Bratice MARTIN	quarante-six	voix	46		
M					
M					
M		voix			
		£2	( <del></del>		
M. Beatice NARTIN	ayant obtenu la m	ajorité absolue, a été proc	lamé Vice-Préside	nt et a immédiatement	été installé.
	DEL	IXIEME TOUR DE SCRUT	TIN		
Le second tour de scrutin a donné les re					
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne					
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumére			n		
RESTE, pour le nombre des suffrages e			•		
Majorité absolue			( <u>-10</u> )		
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		10		
. /					
200 - 200 A A Ann page.					
Ont obtenu :					
М		voix			
M			****		
М		Volx			
M.		voix	·		
IVI.		voix	·	14	
M	ayant obtenu la ma	ajorité absolue, a été procl	lamé Vice-Présiden	nt et a immédiatement é	té installé.
	,				
	TRO	SIEME TOUR DE SCRUT	ΓIN		
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne				ê.	
A DEDUIRE : bulletins litigieux énuméré	E 629				
RESTE, pour le nombre des suffrages e					
Majorité absolue			<del> </del>		
Ont obtenu :			***	10	
M.		wolv			
M.		voix			
	/	voix		<b>7</b>	
M		voix	8		
М		voix	(in		
M	ayant obtenu la ma	ijorité légale, a été proclan	né Vice-Président	et a immédiatement été	installé

#### VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017

Date de réception préfecture : 06/01/2017 Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. élu Président. ELECTION DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 50 A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral..... 5 RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés ..... 45 Majorité absolue ..... Ont obtenu: M. Jean Pierce SESMOULINS quarante - cinq voix voix M. Jean, Pierre JES NOULINS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé. DEUXIEME TOUR DE SERUTIN Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral..... RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés Majorité absolue ..... Ont obtenu: voix voix voix \_ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé. TROISIEME TOUR DE SCRUTIN Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral...... RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés Majorité absolue ..... Ont obtenu: voix

voix

Vice-Président et a immédiatement été installé.

ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé

#### VICE-PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 Date de réception préfecture : 06/01/2017

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. \_\_\_\_\_MARINI , élu P ELECTION PREMIER TOUR DE SCRUTIN Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 50 A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral...... RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés ..... Majorité absolue ..... 25 Ont obtenu: Picart ingt-huit ARNOULD dix-huit 18 M. Jean- Nasie LAUDISIER Exis voix ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé. DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral..... RESTE, pour le nombre des suffragés exprimés ..... Majorité absolue ..... Ont obtenu: voix voix ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a immédiatement été installé. TROISIEME TOUR DE SCRUTIN Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral........... RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés ..... Majorité absolue ..... Ont obtenu:

\_ ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé

Vice-Président et a immédiatement été installé.

MEMBRE

BUREAU

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017

Date de réception préfecture : 06/01/2017

Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARINI élu Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU PREMIER TOUR DE SCRUTIN Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après ; Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 50 A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.......... 0 RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés .... \_50 Majorité absolue ..... 26 Ont obtenu : SERET anguante voix 50 voix SERET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé. DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L\_65 et L 66 du Code Electoral..... RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés Majorité absolue ..... Ont obtenu: voix voix ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé. TROISIEME TOUR DE SCRUTIN Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral..... RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés ..... Majorité absolue ..... Ont obtenu:

ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé

DU BUREAU

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 Date de réception préfecture : 06/01/2017

procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous	la présidence de MNARINI	Date de reception plane de reception de reception de reception plane de reception plane de reception plane de reception d	
	PREMIER TOUR DE SCRU	JTIN	
uillement du vote a donné les résultats ci-après :			
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		<u></u>	
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés au	x articles L 65 et L 66 du Code Electoral		
RESTE, pour le nombre des suffrages exprir	nés		
Majorité absolue		<u>26</u>	
Ont obtenu :		: <del></del>	
M. Philippe BOUCHER	cinquante voix	_50	
М	voix		
M			
M		*	
M. Philippe BOUCHER		été proclamé Membre du Bureau et a	immédiatement été ir
	DEUXIEME TOUR DE		
Le second tour de scrutin a donné les résulta	its suivants :		12
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		·······	
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés au:	x articles L 65 et L 66 da Code Electoral		
RESTE, pour le nombre des suffrages exprin	1és		
		_	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprin		_	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprin		_	× •
RESTE, pour le nombre des suffrages exprin Majorité absolue  Ont obtenu :		_	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprin Majorité absolue  Ont obtenu :	volx	_	# #
RESTE, pour le nombre des suffrages exprin Majorité absolue  Ont obtenu :	voix	_	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprin Majorité absolue  Ont obtenu :  M  M	voix voix voix	_	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprin Majorité absolue  Ont obtenu :  M  M  M	voix	_	# # # # # # # # # # # # # # # # # # #
RESTE, pour le nombre des suffrages exprin Majorité absolue  Ont obtenu :  M  M  M	voix voix voix		nmédiatement été ins
Ont obtenu:  M.  M.  M.  M.	voix voix voix voix		nmédiatement été in:
Ont obtenu:  M.  M.  M.  M.	voix voix voix voix	été proclamé Membre du Bureau et a in	nmédiatement été ins
Ont obtenu:  M.  M.  M.  M.	voix voix voix voix voix ayant obtenu la majorité absolue, a d	été proclamé Membre du Bureau et a in	nmédiatement été ins
Ont obtenu :  M M M M M	voix voix voix voix voix TROISIEME TOUR DE	eté proclamé Membre du Bureau et a in	nmédiatement été ins
Ont obtenu :  M  M  M  M  M  M  M  M  M  M  M  Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	voix voix voix voix ayant obtenu la majorité absolue, a d TROISIEME TOUR DE	eté proclamé Membre du Bureau et a in	nmédiatement été ins
Ont obtenu :  M	voix voix voix voix voix ayant obtenu la majorité absolue, a d TROISIEME TOUR DE	eté proclamé Membre du Bureau et a in	nmédiatement été ins
Ont obtenu :  M	voix voix voix voix voix ayant obtenu la majorité absolue, a d TROISIEME TOUR DE	eté proclamé Membre du Bureau et a in	nmédiatement été ins
Cont obtenu :  M	voix voix voix voix voix ayant obtenu la majorité absolue, a d TROISIEME TOUR DE	eté proclamé Membre du Bureau et a in	nmédiatement été ins
Ont obtenu :  M	voix voix voix voix ayant obtenu la majorité absolue, a d TROISIEME TOUR DE	eté proclamé Membre du Bureau et a in	nmédiatement été ins

\_voix

ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

WEMBRE

DU

BUREAU

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 Date de réception préfecture : 06/01/2017

Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

II a été prod	cédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M M f	ARINÍ , él	u Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU
	PREMIER TOU	IR DE SCRUTIN	
Le dépouille	ement du vote a donné les résultats ci-après ;		
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		50
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code	Electoral	0
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		50
	Majorité absolue		£ <u>6</u>
	Ont obtenu :		,
	M. Chaude DUPRONT cinquante	_voix	50
ē:	М	voix	
	M		
	M		
	an and a second and		
	M. Claude SUPRONT ayant obtenu la majorité	absolue, a été proclamé	Membre du Bureau et a immédiatement été installé.
	DELIXIEM	E TOUR DE SCRUTHY	-
	Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :	I TOOK DE COMBAIN	
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		
됨	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code l		
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.	79	
	Majorité absolue		
			pr
	**************************************		
	8		
			(a)
	Ont obtenu:		
	M	voix	*
		Voix	
	M.	volx	
	М.	voix	
	M ayant obtenu la majorité	absolue, a été proclamé	Membre du Bureau et a immédiatement été installé.
			·
	TROISIEME	E TOUR DE SCRUTIN	*
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code E	Electoral	
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	<u> </u>	×
	Majorité absolue		
	Ont obtenu :		
	M	voix	
	/	voix	
1	м	voix	
1	м	voix	

\_ ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé

DU

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20170105-PV05012017-DE
Date de télétransmission : 06/01/2017
Date de réception préfecture : 06/01/2017

a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M	DARIN
--	-------

rocedé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M.	<u> DARINI</u>	, élu Président, à l'ELECT	ION D'UN MEMBRE DU BUREAU
PREI	MIER TOUR DE SCRUTIN		
uillement du vote a donné les résultats ci-après :			
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		_50	*
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66			
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés			
Majorité absolue		26	
Ont obtenu:			6 P
M. Jean Claude CHIREUX cinquante	Voix	_ 50	
М	volv	_ 30	
M			
M		<del>8</del>	3
Λ		-	
M. Lean Chaude CHIREUX ayant obtenu	la majorité absolue, a été prod	clamé Membre du Bureau	et a immédiatement été installé.
·	20		
	DEUXIEME TOUR DE SCRU	ĦΝ	
Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :			*
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		F-1	
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles 1-65 et L 66			
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés			
Majorité absolue			
. /			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			3 <u>4444</u>
			(a)
Ont obtenu:		3 S	2
М	voix	*	
М	voix		
М	voix	9	
м	voix	N 2000-00-00	1920
M ayant obtenu I	la majorité absolue, a été proc	clamé Membre du Bureau e	t a immédiatement été installé.
	_		
T	TROISIEME TOUR DE SCRU	TIN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		«	
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66	du Code Electoral		148
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés			300
Majorité absolue			
Majorité absolue			
Ont obtenu :			
Ont obtenu : M	voix		
Ont obtenu :  M	voix		
Ont obtenu : M	voix		

ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

DU

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20170105-PV05012017-DE
Date de télétransmission : 06/01/2017
Date de réception préfecture : 06/01/2017
, élu Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M.

MARINI

(88	PREMIER TOUR DE SCRUTIN		
llement du vote a donné les résultats ci-après :			
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		50	*
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux a		0	
	s	50.	
Majorité absolue		26	
Ont obtenu :			
M. Bernard SELANNOY	Cin and a party	50	
M	Volv	00	
M			
M		-	
	<del></del>		
M. BURANDY DELANNOY	ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé	Membre du Bu	reau et a immédiatement été
	DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN		
Le second tour de scrutin a donné les résultats	suivants :		9
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	_		
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux a	rticles L 65 et L 66 du Code Electoral		
	5		
580 500			
O better			*8
Ont obtenu :	• // •		90
M	voix		
M	voix		
М	voix		×
M	voix		
M	month able to the state of the	997 B 8 8 90	
	ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé	Membre du Bur	eau et a immédiatement été in
		9	
AV. 6 V. 9 W. A	TROISIEME TOUR DE SCRUTIN	ŧ	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	/		
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux a	_		
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	_		
Majorité absolue	<i>/</i>		
Ont obtenu :			
M	voix		
М	voix	- savetinaid.	
M	voix		2
/ /	voix		
	1010		
M	ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé	Membre du Bure	au et a immédiatement été inst

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20170105-PV05012017-DE
Date de télétransmission : 06/01/2017
Date de réception préfecture : 06/01/2017
, élu
Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. \_\_\_\_\_MARî, vi

lement du vote a donné les résultats				
terrietti du vote a donne les resultats	ci-après :			
Nombre de bulletins trouvés dans	l'urne	*****************	50	
A DEDUIRE : bulletins litigieux én	umérés aux articles L 65 et L 66 du Code l	Electoral	1	
	ages exprimés		49.	
			,5	
Ont obtenu :				1788 at
M. Deliphine DUCANCHI	EZ quarante-neuf	_voix	9	
М		_voix		
		voix	800	
M		voix		
M. Jelphine DUCANO	ЧЕ <del>2</del> ayant obtenu la majorité	absolue, a été proclamé	Membre du Bureau et a	immédiatement été insi
	DEUXIEM	IE TOUR DE SCRUTIN	2	
Le second tour de scrutin a donné	les résultats suivants :			
Nombre de bulletins trouvés dans	l'urne			
A DEDUIRE : bulletins litigieux én	umérés aux articles 1-65 et L 66 du Code I	Electoral		
RESTE, pour le nombre des suffra	iges exprimés			
			-	
. /				
	ε			
	*			
	· ·			ē Ē
Ont obtenu :	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	·/·		
M		voix		
M		_voix		
M		- 19.5 1 <del>2.5</del>		
M		voix		
M		_voix _voix _voix		
M		_voix _voix _voix	Membre du Bureau et a i	mmédiatement été insta
M		_voix _voix _voix	Membre du Bureau et a i	mmédiatement été insta
M	ayant obtenu la majorité	_voix _voix _voix	Membre du Bureau et a i	mmédiatement été insta
M	ayant obtenu la majorité	voix voix voix absolue, a été proclamé	Membre du Bureau et a i	mmédiatement été insta
M	ayant obtenu la majorité  TROISIEM	voix voix voix absolue, a été proclamé TE TOUR DE SCRUTIN	Membre du Bureau et a i	mmédiatement été insta
M	ayant obtenu la majorité  TROISIEMI	voix voix voix absolue, a été proclamé  E TOUR DE SCRUTHY	Membre du Bureau et a i	mmédiatement été insta
M. M. M. M. M. M. M. M. M. A DEDUIRE: bulletins litigieux énu	ayant obtenu la majorité  TROISIEMI  'urne	voix voix voix absolue, a été proclamé TE TOUR DE SCRUTIN	Membre du Bureau et a i	mmédiatement été insta
M. M. M. M. M. M. M. M. M. A DEDUIRE: bulletins litigieux énu	ayant obtenu la majorité  TROISIEMI 'urne	voix voix voix absolue, a été proclamé TE TOUR DE SCRUTIN	Membre du Bureau et a i	mmédiatement été insta
M	ayant obtenu la majorité  TROISIEMI 'urne	_voix _voix _voix absolue, a été proclamé  ETOUR DE SCRUTHY	Membre du Bureau et a i	mmédiatement été insta
M	ayant obtenu la majorité  TROISIEMI 'urne	voix voix voix absolue, a été proclamé  E TOUR DE SCRUTIN	Membre du Bureau et a i	mmédiatement été insta
M	ayant obtenu la majorité  TROISIEMI 'urne	voixvoixvoix absolue, a été proclamé  E TOUR DE SCRUTH  Electoral	Membre du Bureau et a i	mmédiatement été insta
M	ayant obtenu la majorité  TROISIEMI 'urne	voix voix voix absolue, a été proclamé  E TOUR DE SCRUTIN	Membre du Bureau et a i	mmédiatement été insta

MEMBRE

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20170105-PV05012017-DE
Date de télétransmission : 06/01/2017
Date de réception préfecture : 06/01/2017

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. DARINI élu Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

ıille	W	PREMIER TOUR DE SCRUTIN			
	ment du vote a donné les résultats ci-après :				
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		_ 50	Se So	
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 e	et L 66 du Code Electoral	3		
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		47.	•	
	Majorité absolue		24.		
	Ont obtenu :	0.000.000			277 192
	M. Marc RESSONS quarante	sept voix	47		
	М	voix	41		
	M				
	M			€	
	*				
	M. Narc RESSONS ayant of	otenu la majorité absolue, a été proc	lamé Membre d	u Bureau et a îmmédi	atement été inst
		*			
	Lo second tour do comiting a depart to	DEUXIEME TOUR DE SCRU	FIN		
	Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :				8
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne				
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 e				
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés				
	Majorité absolue				
				*	
į.					<b>3</b> 00
				27	
(	Ont obtenu :			×	1941
1	И	voix			
1	И	voix			
	и	voix	,		
١	И				¥
١	ии.	voix			¥
N	иии	voix	amé Membré du	Bureau et a ìmmédia	tement été insta
N	иии	voix voix	amé Membré du	Bureau et a ìmmédia	tement été insta
N	иии	voix voix	/ .	Bureau et a ìmmédia	tement été insta
10	иии	voix voix tenu la majorité absolue, a été procl TROISIEME TOUR DE SCRUT	/ .	Bureau et a immédia	tement été insta
10	M	voix voix tenu la majorité absolue, a été procl TROISIEME TOUR DE SCRUT	/ .	Bureau et a ìmmédia	tement été insta
10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	Mayant ob  Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	voix voix tenu la majorité absolue, a été procl TROISIEME TOUR DE SCRUT	/ .	Bureau et a immédia	tement été insta
	Mayant ob  Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	voix voix tenu la majorité absolue, a été procl TROISIEME TOUR DE SCRUT	/ .	Bureau et a ìmmédia	tement été insta
	Mayant ob  Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	voix voix tenu la majorité absolue, a été procl TROISIEME TOUR DE SCRUT	/ .	Bureau et a immédia	tement été insta
10 A A A A A A A A A A A A A A A A A A A	Mayant ob  Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	voix voix tenu la majorité absolue, a été procl TROISIEME TOUR DE SCRUT	/ .	Bureau et a ìmmédia	tement été insta
	Mayant ob  Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	voix voix tenu la majorité absolue, a été procl TROISIEME TOUR DE SCRUT L 66 du Code Electoral	/ .	Bureau et a immédia	tement été insta
	Mayant ob  Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	voix voix tenu la majorité absolue, a été procl TROISIEME TOUR DE SCRUT L 66 du Code Electoral	/ .	Bureau et a îmmédia	tement été instal
	Mayant ob  Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	voix voix tenu la majorité absolue, a été procl TROISIEME TOUR DE SCRUT L 66 du Code Electoral	/ .	Bureau et a immédia	tement été instal

#### **ELECTION**

MEMBRE

MARINI

BUREAU

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 Date de réception préfecture : 06/01/2017

Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. élu Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU PREMIER TOUR DE SCRUTIN Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 50 A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux artícles L 65 et L 66 du Code Electoral..... RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés ..... 46 Majorité absolue ..... 24 Ont obtenu: M. Fric VERRIER quarante six voix M. Eric VERRIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclame Membre du Bureau et a immédiatement été installé. DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .... A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L-65 et L 66 du Code Electoral......... RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés Majorité absolue ..... Ont obtenu: ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé. TROISIEME TOUR DE SCRUTIN Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral..... RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés ..... Majorité absolue ..... Ont obtenu: voix voix voix

ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé

DU

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 Date de réception préfecture : 06/01/2017

eté procédé ensuite,	dans les mêmes formes,	et sous la	présidence de M	$-\Omega$

ocedé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence	de M	, élu Président, à l'ELECTION D'U	JN MEMBRE DU BUREAU
8	PREMIER TOUR DE SCRUTIN		
illement du vote a donné les résultats ci-après :			
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		50	
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65		_16	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		_ 34	
Majorité absolue		18	
Ont obtenu :		_// 0	
M. Arielle FRANÇOIS trente-qu	uatrevoix	34	
M	VOIX	_34	
M			
M	No.		
M. Acidle FRANÇOS ayanto	btenu la majorité absolue, a été proc	lamé Membre du Bureau et a imr	nédiatement été installé.
	DEUXIEME TOUR DE SCRU		
Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :			<b>1</b> 0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne			
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 e		0.	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés			
Majorité absolue			
		3	
			362
Outside	127		
Ont obtenu :			ii.
M	voix		
M	voix	s	
M	voix		¥0
M	voix		
M avant ob			
ayant ob	etenu la majorité absolue, a été procl	amé Membre du Bureau et a imm	édiatement été installé.
		8	
£	TROISIEME TOUR DE SCRUT	IN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	./		26
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 e	t L 66 du Code Electoral	2	**
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés			
Majorité absolue		8	
Ont obtenu :			
М	volx		
M	voix		
M	voix	, t)	
M	voix	-	
	VOIX		

ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

MEMBRE

DU BUREAU

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 Date de réception préfecture : 06/01/2017 , élu Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BURFAU

Hille	ment du vote a donné los régultots ai anua-					
· Gilli	ment du vote a donné les résultats ci-après					
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne			50	20	
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés a			1		
•	RESTE, pour le nombre des suffrages exp			49		
	Majorité absolue			25		
	Ont obtenu :				19.	92
	M. Alain DRICOURT _	quarante-neul vois	<b>.</b>	h9		
	M					
	М		•			
	M	voix				
	M. Alain DRICOURT	ayant obtenu la majorité absc	olue, a été proclamé	Membre du Bu	reau et a immédiaten	nent été inst
		DEUXIEME TO	UR DE SCRUTIN	_		
	Le second tour de scrutin a donné les résu				ži.	
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne					
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés a	>	_			
	RESTE, pour le nombre des suffrages exp		100			
	Majorité absolue					
	,					
-a						**
- 20	Ont obtenu :		-			œ.
**	M	voix				u.
**	M	Voix				w 9
	M	Voix				
***	M	Voix	, –		(e)	
	M	voix	, _	Membre du Rur	egu et a immédiatem	ant átá ineta
****	M	voix	, _	Membre du Bure	eau et a immédiateme	ent été insta
•••	M	voix ayant obtenu la majorité abso	lue, a été proclamé	Membre du Bure	eau et a immédiateme	ent été insta
***	M	voix voix ayant obtenu la majorité abso	lue, a été proclamé UR DE SCRUTIN	Membre du Bure	eau et a immédiateme	ent été insta
	MMMMMMMMMMMM	voix voix ayant obtenu la majorité abso TROISIEME TO	lue, a été proclamé UR DE SCRUTIN	Membre du Bure	eau et a immédiateme	ent été insta
	M	ayant obtenu la majorité abso  TROISIEME TO	lue, a été proclamé  UR DE SCRUTIN	Membre du Bure	eau et a immédiateme	ent été insta
	M	voix voix voix ayant obtenu la majorité abso TROISIEME TO  ux articles L 65 et L 66 du Code Elector més	lue, a été proclamé  UR DE SCRUTIN	Membre du Bure	eau et a immédiateme	ent été insta
	M	voix voix voix ayant obtenu la majorité abso TROISIEME TO  ux articles L 65 et L 66 du Code Elector més	lue, a été proclamé  UR DE SCRUTIN	Membre du Bure	eau et a immédiateme	ent été insta
	M	ayant obtenu la majorité abso  TROISIEME TO  ux articles L 65 et L 66 du Code Elector més	lue, a été proclamé  UR DE SCRUTIN	Membre du Bure	eau et a immédiateme	ent été insta
	M	voix voix voix ayant obtenu la majorité abso TROISIEME TO  ux articles L 65 et L 66 du Code Elector més	lue, a été proclamé  UR DE SCRUTIN	Membre du Bure	eau et a immédiateme	ent été insta
	M	ayant obtenu la majorité abso  TROISIEME TO  ux articles L 65 et L 66 du Code Elector més	lue, a été proclamé  UR DE SCRUTIN	Membre du Bure	eau et a immédiateme	ent été insta
	M	ayant obtenu la majorité abso  TROISIEME TO  ux articles L 65 et L 66 du Code Elector  més	lue, a été proclamé  UR DE SCRUTIN	Membre du Bure	eau et a immédiateme	ent été insta

DU BUREAU

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 Date de réception préfecture : 06/01/2017 ., élu Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

	PREMIER TOUR	DE SCRUTIN	
Le dépouille	ment du vote a donné les résultats ci-après :		
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	50	
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Ele	ectoral 4	
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	<u>46</u> .	
	Majorité absolue		
27	Ont obtenu:		
	M. Aichel ARNOULD quarante-six v	oix 46	
	,	oix	_
	M		
	M		
	M. Nichel ARNOUL 9 ayant obtenu la majorité at	osolue, a été proclamé Membre	e du Bureau et a immédiatement été installé.
	*	TOUR DE SCRUTIN	
	Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :	TOUR DE SCRUTIN	
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		4
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Ele		<del></del>
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	TO SET BEFORE BEFORE THE STATE OF	-
S\$1	Majorité absolue		<del>and</del>
	<i>.</i>		
	·		The community of
	Ont obtenu:		5
		oix	_
	M	oix	_
	Mv	oix	
	M	oix	_
	Mayant obtenu la majorité ab	solue a été proclamé - Membre	du Bureau et a immédiatement été installé.
	ayant obtain in majorite at		du bureau et a immediatement ete mstalle.
	TROUSIEME	TOUR DE SCRUTIN	v 
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		
		,	
	A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Ele		<del></del>
	RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		=
	Majorité absolue		_
	Ont obtenu :		
	Mv	oix	
	Mv	oix	
	Mv	oix	N Section 1
	Mv	oix	<u></u>
		gala a été proclamé — Mombro e	

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 ELECTION MEMBRE BUREAU Date de réception préfecture : 06/01/2017 Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. DARINI élu Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU PREMIER TOUR DE SCRUTIN Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 50 A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.......... RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés ..... Majorité absolue ..... Ont obtenu: M. Jean. Narie LAVOISIER quarante et une voix voix M. Jan. Nanie LAVONER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a immédiatement été installé. DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral..... RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés .....

voix

ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé

Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

М	voix	
M	voix	
М	ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé	Membre du Bureau et a immédiatement été installé.
	TROISIEME TOUR DE SCRUTIN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés au	ux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprir	més	
Majorité absolue	_	
Ont obtenu :	6	
М	voix	W-1-12
M	voix	<u> </u>
M	voix	
M	voix	

Ont obtenu:

DU

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20170105-PV05012017-DE
Date de télétransmission : 06/01/2017
Date de réception préfecture : 06/01/2017

a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M \(\int\) \(\lambda \) \(\lambda \) \(\lambda \)	Date de réception préfecture : 06/01/2017 élu Président, à l'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU
PREMIER TOUR DE SCRUTIN	elle President, a l'election d'un membre du bureau
e dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :	
N. Carlotte and Ca	r o
	_50
	<u> </u>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	48.
Majorité absolue	<u>25</u>
Ont obtenu:	
M. Richeline FUSEE quarante-huit voix	48
Mvoix	
Mvoix	
Mvoix	
M. Nicheline FUSEE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé	
ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé	Membre du Bureau et a immédiatement été installé.
DEUXIEME TOUR DE <u>SCRUTIN</u>	
Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :	-
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	
RESTE, pour le nombre des suffrages-exprimés	-
Majorité absolue	<del></del>
. /	
Ont obtenu:	*
Mvoix	
Mvoix	
Mvoix	
Mvoix	
. /	
M ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé	Membre du Bureau et a immédiatement été installé.
TROISIEME TOUR DE SCRUTIN	z .
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	
Majorité absolue	505 9
Ont obtenu ;	
Mvoix	
Mvoix	
M voix	
M voix	
VOIA	
M ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé	Membre du Bureau et a immédiatement été installé.

#### ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 Date de réception préfecture : 06/01/2017

Le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 1414-2 du code général des collectivités terrioriales, les membres qui composent la commission

Le Président ou son représentant,

- Cinq membres titulaires et suppléants élus au scrutin proportionnel au plus fort reste par le Conseil d'Agglomération en son sein, sans panachage, ni vote préférentiel.

Liste présentée

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS	
Jean-Pierre LEBOEUF.	Solange JUNAY	
Marc RESTONS	Claude DUPRONT	
Jean-Woel GUESNIER	Béatice MARTIN	
Marie-Phistine LEGROS	laurent PORTEBOS	
Arielle FRANÇOIS	Jean DESESSART	

Le Président précise les dispositions suivantes :

Tout bulletin annoté ou rayé partiellement sera considéré comme non conforme de même que tout bulletin ne présentant pas les listes sus-visées. Par ailleurs, en vertu de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

A l'issue de ces rappels et précisions, il est constaté qu'une seule liste a été présentée après appel de candidatures.

En application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, les membres suivants sont donc INSTALLES dans leurs fonctions de membres de la Commission d'Appel d'Offres

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS	
Jean-Pierre LEBOEUF	Polanax JUNAY	
Marc RESSOUS	Chause DUPRONT	
Jean- Noël GUESNICR	Béatrice NARTIN	
Nance Christine LEGROS	Laurent PORTEBOS	
Arrelle FRANCOII	Jean JESESSART	

Accusé de réception en préfecture ELECTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PO® 286001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017

Le Président rappelle que, conformément à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, la Commission de pégantin de sérvicure des membres à voix délibératives suivantes ::

Le Président ou son représentant,

Cinq membres titulaires et suppléants élus au scrutin proportionnel au plus fort reste par le Conseil d'Agglomération en son sein, sans panachage, ni vote préférentiel.

Liste (s) présentée (s) -1-

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS	
Sophie SCHWARZ	richeline FUSEE	
Marc RESSONS	Vicolas LEDAY	
Juan Claude GRANIER	Jean Pierre LEBDEUF	
Claude PICART	Eurlyne LE CHAPELLIER	
Sean-Prene DESMOULING	Claude DUPRONT	

Le Président précise les dispositions suivantes :

Tout bulletin annoté ou rayé partiellement sera considéré comme non conforme de même que tout bulletin ne présentant pas les listes sus-visées. Par ailleurs, en vertu de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

A l'issue de ces rappels et précisions, il est constaté qu'une seule liste a été présentée après appel de candidatures.

En application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, les membres suivants sont donc INSTALLES dans leurs fonctions de membres de la Commission de Délégation de Service Public :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Sophie SCHWARZ	richeline FUSET
Nove RESSONS	U) colas LEDAY
Jean Chaude GRANIER	Lean Piera LEBOEUF
Claude PICART	Evelyne LE CHAPELLIER
Jean Pierre DESMOULIUS	Claude DUPRONT

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20170105-PV05012017-DE Date de télétransmission : 06/01/2017 Date de réception préfecture : 06/01/2017

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS (1) SIGNATURE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES PRESENTS (2) Le Président, Doyenne d'âge, Les Secrétaires,



(1) On consignera ici les observations ou réclamations qui auraient été présentées au cours de la séance
 (2) Tous les conseillers devront signer sur le registre des délibérations du Conseil d'Agglomération et sur le procès verbal et mention devra être faite de la cause qui les aurait empêchés de signer